



Par Didier Maurin, Associé-Gérant de Didier Maurin Finance

Que faire ?

Voilà 27 ans que je travaille dans la Finance et si je rencontre souvent des personnes très appréciables, je me rends de plus en plus compte que nombre d'arnaqueurs sont très bien protégés par les institutions.

Par exemple, je me rappelle très bien le cas de cette banque qui obligeait ses conseillers financiers à aller passer des arbitrages boursiers chez leurs clients afin d'y prélever 4% de frais au passage, et ce sans aucune rémunération supplémentaire pour les CGP. Peu importe ce qui était acheté ou vendu car tel n'était pas le problème de l'établissement qui licenciait immédiatement tout récalcitrant. Il risquait bien entendu de voir ses employés saisir le conseil des prud'hommes pour licenciement abusif, mais face aux gigantesques profits qu'il tirait de cette pratique, l'affaire en valait la peine. En effet, cette banque avait prévu de se vendre à une autre, et pour se vendre très cher, elle devait rapidement faire monter son chiffre d'affaires sur le dos de ses clients et de ses salariés, signe de sa rentabilité, ce qu'elle a fini par réaliser.

Il y eut aussi le cas de cette autre banque qui, commercialisant ses propres SCPI au guichet, en profitait par exemple pour vendre 200 M€ à celles-ci ses immeubles qui n'en valaient que 50. On ne crache pas sur une plus-value de 150 M€... A l'époque, j'ai appelé la COB (AMF d'aujourd'hui) pour lui signaler le problème, mais on m'a répondu qu'elle ne devait pas être la seule banque à réaliser ce type d'opérations. Point à la ligne.

Par la suite, rien ne s'est passé du côté de la COB, jusqu'à ce que *Déminor*, un petit cabinet de juristes très offensifs, la fasse craquer et la pousse à indemniser les clients lésés. Et c'est là tout le problème, car toutes ces banques constituent autant d'institutions très protégées, rarement attaquées, que le contribuable a dû sauver de la faillite le cas échéant.

Avec le temps, je me suis aperçu que les tribunaux n'étaient pas la solution, car les procédures sont très longues, très chères, et ne rapportent que peu de dommages-intérêts qui ne couvrent pas forcément les frais d'avocats. Ce d'autant que les avocats des banques elles-mêmes savent très bien utiliser la loi.

Le monde politique pourrait bien agir. Malheureusement, en admettant qu'ils puissent comprendre des montages financiers très complexes qui ne sont pas forcément leur spécialité, les politiciens, même honnêtes, se montrent toujours très réticents à déstabiliser une institution. Et encore faut-il avoir de la chance car si le PDG de la banque est très ami avec un ministre...

Restent les médias où on trouve de tout, du journaliste le plus compétent au plus malhonnête, du plus offensif au plus trouillard, avec la détestable vision, chez les meilleurs d'entre eux, du fatalisme. "*Ce type d'affaires, nous ne le connaissons que trop bien*" me répondent-ils, car ils en ont l'habitude et savent qu'il n'y a pas grand-chose à faire car "*Gare à la diffamation!*".

Je grandis. Autrefois, on m'a appris qu'il existait dans le monde le capitalisme, le socialisme, le communisme ou la monarchie. Tout cela est faux, car il n'existe, avec le genre humain, que l'ARISTOCRATIE. Du ministre très ami avec un PDG de banque capitaliste au membre du Politburo soviétique ayant un compte en Suisse, nombre de relations relèvent du copinage chez des personnes très bien placées qui reconstituent systématiquement des ARISTOCRATIES où il est de bonne guerre de ne pas déranger ses connaissances.

Que faire alors pour que les choses changent ? Que faire pour que nos enfants n'héritent pas d'un tel monde ? Si vous avez des suggestions, elles sont les bienvenues...